

PV DE DECISIONS BUREAU SYNDICAL

Mardi 07 février 2023 – Miramas

Ouverture par le Président Didier KHELFA à 10h00

Désignation d'un secrétaire de séance

Depuis le 1er juillet 2022, à la suite de la réforme de la publicité des actes, le compte rendu est remplacé par le procès-verbal de séance.

Le procès-verbal de séance devient le seul document officiel par lequel sont retranscrits et conservés les échanges et décisions des assemblées délibérantes.

Le procès-verbal de chaque séance doit être arrêté, c'est-à-dire validé, au commencement de la séance suivante puis signé par le président et le secrétaire.

➤ Désignation d'un secrétaire de séance.

Laurent SAUTECOEUR a été désigné secrétaire de séance

Ordre du jour

1. APPROBATION DES COMPTES RENDU DES BUREAUX SYNDICAUX
2. PREPARATION DU COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2023
3. APPROBATION DES RELIQUATS ARTICLE 8 – ANNEE 2022,
4. QUESTIONS DIVERSES.

1. APPROBATION DES COMPTES RENDU DES BUREAUX SYNDICAUX

Par Didier KHELFA, Président

Pour information,

- *Le PV de décision de la séance du 20 septembre a été approuvé lors du Bureau du 15 novembre 2022.*
- *Le bureau du 15 novembre, quant à lui, n'a fait l'objet d'aucune délibération. Son objet était la préparation du Comité Syndical du 28 novembre.*

2. PREPARATION DU COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2023

Préparation des points qui seront présentés lors de l'assemblée du 28/02/2023.

3. APPROBATION DES RELIQUATS ARTICLE 8 – ANNEE 2022,

Par Michel LAN, Vice-président

Afin de consommer la totalité de l'enveloppe Article 8, il convient de voter des reliquats pour les travaux dont le SMED13 est maître d'ouvrage.

Communes	Lieux des travaux	Montant HT	Art. 8
SAINT CANNAT 2023.ENV.SMED.019	Bd M. Parraud, Place Bailli de suffren, Rues E. Combes et R. Salengro	24 705 €	9 882 €
SAINT CHAMAS 2023.ENV.SMED.013	Route du Loir	37 922 €	15 169 €

Il est proposé de :

- Approuver le reliquat Article 8 – Année 2022 – aménagement esthétique des réseaux,
- Autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage

APPROBATION A L'UNANIMITE

4. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions la séance a été levée à 12h00

Signatures :
Didier KHELFA
Président

Laurent SAUTECOEUR
Vice-Président - Secrétaire de séance